



## Compte rendu du Conseil municipal du 5 avril 2024

Sous la présidence de monsieur FAVIER Daniel, le Maire,

Présents : MM. Mmes BEILLOT- BONNET-CHABERT-FAVIER- FRAISSE – LIOTIER- CHALENCON - et PAULET.

Absents Excusés :

Mme FAURE qui donne procuration à M CHALENCON  
Mme MASSON qui donne procuration à Mme LIOTIER  
Mme MOUNIER qui donne procuration à Mme BEILLOT  
M BROSSE qui donne procuration à M FRAISSE

Absent :  
M DUCRAY

**Secrétaire de séance** : M CHALENCON Yannick

**La séance est ouverte à 18 H 30.**

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus.

Monsieur le Maire propose de désigner M Chalencon Yannick comme secrétaire de séance.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité que M Chalencon Yannick soit le secrétaire  
Pour le conseil municipal du 09 février 2024**

### ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour

#### **1- BUDGETS PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023**

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**CONSIDERANT** qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDERANT** qu'aucune anomalie n'a été constatée et que les résultats sont réguliers et conformes,

L'assemblée délibérante statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, l'exécution du budget général, du budget eau et du budget assainissement pour l'exercice 2023, et la comptabilité des valeurs inactives,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le trésorier ; Monsieur Laurent Samuel ; visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni information ni réserve de sa part.

## 2- BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M 57,

**VU** la délibération n° 05042024-01 du 05 avril 2024 approuvant les comptes de gestion 2023,

**CONSIDERANT** qu'après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré et les décisions modificatives, Madame Christiane BEILLOT, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée aux finances, propose de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Daniel FAVIER, Maire en exercice, qui ne prend pas part au vote,

**Après délibération à l'unanimité**, M Le Maire s'étant absenté, le conseil municipal, provisoirement présidé par Mme BEILLOT Christiane 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances,

- **ADOpte** le compte administratif 2023 et ses résultats comme suit :

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023- BUDGET PRINCIPAL

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
<b>Résultats reportés</b>		295 644,16 €		173 122,58 €		468 766,74 €
<b>Opérations de l'exercice</b>	501 292,10 €	253 710,95 €	787 925,85 €	963 403,10 €	1 289 217,95€	1 217 114,05 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	501 292,10 €	549 355,11 €	787 925,85 €	1 136 525,68 €	1 289 217,95€	1 685 880,79 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>		48 063,01 €		348 599,83 €		396 662,84 €
<b>RAR</b>	226 248.88 €	230 757.00 €				

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion voté le même jour relatif au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 3- : BUDGET EAU – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M. 49,

**VU** la délibération n° 05042024-01 du 5 avril 2024 approuvant les comptes de gestion 2023,

**CONSIDERANT** qu'après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré et les décisions modificatives, Madame Christiane BEILLOT, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée aux finances, propose de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Daniel FAVIER, Maire en exercice, qui ne prend pas part au vote,

**Après délibération à l'unanimité**, M Le Maire s'étant absenté, le conseil municipal, provisoirement présidé par Mme BEILLOT Christiane 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances,

- **ADOpte** le compte administratif 2023 et ses résultats comme suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023- BUDGET EAU**

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
<b>Résultats reportés</b>		27 965,58 €		102 900,67 €		130 866,25 €
<b>Opérations de l'exercice</b>	19 969,23 €	13 228,00 €	197 878,66 €	215 142,93 €	217 847,89 €	228 370,93 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	19 969,23 €	41 193,58 €	197 878,66 €	318 043,60 €	217 847,89 €	359 237,18 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>		21 224,35 €		120 164,94 €		141 389,29 €
<b>RAR</b>	4140.00 €					

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion voté le même jour relatif au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**4- BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 49,

VU la délibération n° 05042024-01 du 5 avril 2024 approuvant les comptes de gestions 2023

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré et les décisions modificatives, Madame Christiane BEILLOT, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée aux finances, propose de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Daniel FAVIER, Maire en exercice, qui ne prend pas part au vote,

Après délibération à l'unanimité, M Le Maire s'étant absenté, le conseil municipal, provisoirement présidé par Mme BEILLOT Christiane 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances,

- ADOPTE le compte administratif 2023 et ses résultats comme suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023- BUDGET ASSAINISSEMENT**

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
<b>Résultats reportés</b>		35 610,36 €		11 159,71 €		46 770,07 €
<b>Opérations de l'exercice</b>	30 573,00 €	31 108,00 €	48 533,63 €	47 454,77 €	79 106,63 €	78 562,77 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	30 573,00 €	66 718,36 €	48 533,63 €	58 614,48 €	79 106,63 €	125 332,84 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>		36 145,36 €		10 080,85 €		46 226,21 €
<b>RAR</b>	27 480.97 €	30 697.75 €				

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion voté le même jour relatif au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 5- BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 11 mars 2024,

**Considérant** qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Principal,

**Considérant** les résultats du compte administratif 2023,

**Considérant** les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

**Considérant** la nécessité de prévoir l'équilibre budgétaire

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2023, soit

+ 348 599.83 €, en recette de fonctionnement (compte 002) dans son intégralité, soit 348 599.83€.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,**

- **ARRÊTE** l'affectation du résultat 2023 comme suit :
  - Résultat à affecter : **+ 348 599.83€**,
  - Excédent de fonctionnement reporté : **348 599.83 €** au compte 002.

#### 6- BUDGET EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M. 49,

**VU** l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 11 mars 2024,

**VU** la délibération n° 05042024-03 approuvant le compte administratif 2023 du budget eau

**Considérant** qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Eau

**Considérant** les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

**Considérant** la nécessité de prévoir l'équilibre budgétaire

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2023, soit + 120 164.94 €, en l'affectant en excédent de fonctionnement reporté pour 120 164.94 € (compte 002).

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,**

**ARRÊTE** l'affectation du résultat 2023 comme suit :

- Résultat à affecter : + 120 164.94 €,
- Excédent de fonctionnement reporté : 120 164.94 € au compte 002

## 7-: BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M. 49,

**VU** l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 11 mars 2024,

**VU** la délibération n° 05042024-04 approuvant le compte administratif 2023 du budget assainissement,

**Considérant** qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Assainissement

**Considérant** les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

**Considérant** la nécessité de prévoir l'équilibre budgétaire

Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2023, soit **+ 10 080,85€** en l'affectant en excédent de fonctionnement reporté pour **10 080,85 €** (compte 002)

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,**

- **ARRÊTE** l'affectation du résultat 2023 comme suit :
  - Résultat à affecter : **+ 10 080,85€**,
  - Excédent de fonctionnement reporté **10 080,85€ au compte 002**

## 8-TAUX D'IMPOSITION 2024

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1639B,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 11 mars 2024,

**Considérant** la nécessité de délibérer afin de faire connaître aux services fiscaux les décisions relatives aux taux des impositions directes de la collectivité,

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent voter les taux des impositions directes perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année, ou le 30 avril l'année où intervient le renouvellement des Conseils Municipaux.

M le Maire propose de maintenir pour l'exercice 2024 les taux d'imposition 2023 ;

Les taux d'imposition 2024 proposés au Conseil municipal sont les suivants :

- 9.49% pour la Taxe d'habitation (TH),
- 35.62% pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- 68.22% pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité**

- **APPROUVE** les taux de fiscalité de 2024 selon les dispositions énoncées ci-dessus, soit :
  - 9.49% pour la Taxe d'habitation (TH),
  - 35.62% pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
  - 68.22% pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

## 9- SUBVENTIONS 2024

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions 2023 conformément au tableau présenté ci-dessous :

<b>PEYRE ASSAINISSEMENT</b>	62 €
<b>ADMR</b>	300 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le versement des subventions 2024 aux associations, telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessus,

DIT que les crédits seront inscrits au budget, chapitre et article concernés.

## 10-: BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M. 57,

**VU** l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 11 mars 2024,

**VU** la délibération n° 05042024-02 approuvant le compte administratif 2023 du budget principal,

**VU** la délibération n° 05042024-05 approuvant l'affectation du résultat 2023,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder au vote du budget principal pour l'année 2024.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les chiffres essentiels du budget principal.

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges générales	313 000.00 €	013 Atténuation de charge	1 000.00 €
012 Charges de personnel	311 000.00 €	70 Produits services	82 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	72 000.00 €	73 Impôts et taxes	330 000.00 €
66 Charges financières	14 100.00 €	74 Dotation participation	402 116.00 €
67 Charges exceptionnelles	10 000.00 €	75 Autres produits	46 000.00 €
014 Atténuations de produits	71 000.00 €	042 Transfert entre sections	3 000.00 €
023 Transfert à la section d'investissement	413 310.83 €	Excédent reporté 002	348 599.83 €
042 Transfert entre sections	8 305.00 €		
Total	1 212 715.83 €		1 212 715.83 €
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 Remboursement emprunts capital	65 000.00 €	021 Excédent d'investissement	48 063.01 €
21 Immobilisation corporelles	220 000.00 €	1068 Affectation de résultat	
23 Travaux en cours	307 092.96 €	021 Transfert de la section de fonctionnement	413 310.83 €
20 Immobilisations incorporelles	15 000.00 €	10 FCTVA + TLE	9 500.00 €
040 Transfert entre sections	3 000.00 €	13 subventions	126 406.00 €
041 Opérations patrimoniales	108 333.51 €	23 Travaux en cours	
Restes à réaliser 2023	226 248.88 €	041 Opérations patrimoniales	108 333.51 €
		040 Transfert entre sections	8 305.00 €
		Restes à réaliser 2023	230 757.00 €
Total	944 675.35 €	Total+	944 675.35 €

En matière de fongibilité des crédits: faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,**

- **ARRÊTE** le budget principal de la commune de BEAUX pour l'exercice 2024 comme relaté dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**11- BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU BUDGET ANNEXE 2024**

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49

**VU** l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 11 mars 2024,

**VU** la délibération n° 05042024-04 approuvant le compte administratif 2023 du budget « ASSAINISSEMENT »,

**VU** la délibération n°05042024- 07 approuvant l'affectation du résultat 2023,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder au vote du budget annexe « ASSAINISSEMENT » pour l'année 2024.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les chiffres essentiels du budget « ASSAINISSEMENT ».

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges générales	4 000.00 €	70 Atténuation de charge	40 200.00 €
012 Charges de personnel	10 000.00 €	73 Dotation participation	
65 Autres charges de gestion courante	5 000.00 €	75 Autres produits	100.00 €
66 Charges financières	1 500.00 €	76 Produits exceptionnels	
67 Charges exceptionnelles	500.00 €		
68 Dotations aux provisions	500.00 €	042 Transfert entre sections	8 489.00 €
014 Atténuations de produits	6 298.85 €	002 Excédent reporté	10 080.85 €
023 Transfert à la section d'Investissement	31 121.00 €		
Total	58 919.85 €		58 919.85 €
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 Remboursement emprunts capital	6 292.99 €	001 Excédent d'investissement	36 145.36 €
21 Immobilisation corporelles	2 000.00 €	1068 Affectation de résultat	
23 Travaux en cours	181 500.00 €	021 Transfert de la section de fonctionnement	6 298.85 €
20 Immobilisations incorporelles	18 500.00 €	10 FCTVA + TLE	
040 Transfert entre sections	8 489.00 €	13 subventions	100 000.00 €
Restes à réaliser 2023	27 480.97 €	16 emprunts	40 000.00 €
		Transfert entre sections	31 121.00 €
		001 Excédent d'investissement	
		Restes à réaliser 2023	30 697.75 €
Total	244 262.96 €	Total	244 262.96 €

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,**

- **ARRÊTE** le budget annexe « ASSAINISSEMENT » de la commune de BEAUX pour l'exercice 2024 comme relaté dans le tableau ci-dessus.

## 12- BUDGET EAU – APPROBATION DU BUDGET ANNEXE 2024

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49

**VU** l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 11 mars 2024,

**VU** la délibération n° 05042024-03 approuvant le compte administratif 2023 du budget « EAU »,

**VU** la délibération n°05042024-06 approuvant l'affectation du résultat 2023,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder au vote du budget annexe « EAU » pour l'année 2024.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les chiffres essentiels du budget « EAU ».

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges générales	150 413.94€	70 Atténuation de charge	130 000.00 €
012 Charges de personnel	25 000.00 €	74 Dotation participation	80 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	15 000.00 €	75 Autres produits	100.00 €
66 Charges financières	5 000.00 €	77 Produits exceptionnels	50.00 €
67 Charges exceptionnelles	6 700.00 €		
68 Dotations aux provisions	1 000.00 €		
014 Atténuations de produits	15 764.00 €	042 Transfert entre sections	5 791.00.00 €
023 Transfert à la section d'Investissement	103 982.00 €	002 Excédent reporté	120 164.94 €
042 Transfert entre sections	13 246.00 €		
Total	336 105.94 €		336 105.94 €
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 Remboursement emprunts capital	7 521.35 €	001 Excédent d'investissement	21 224.35 €
21 Immobilisation corporelles	10 800.00 €	1068 Affectation de résultat	
23 Travaux en cours	112 200.00 €	021 Transfert de la section de fonctionnement	103 982.00 €
20 Immobilisations incorporelles	38 000.00 €	10 FCTVA + TLE	
040 Transfert entre sections	5 791.00 €	13 subventions	
		16 emprunts	40 000.00 €
Restes à réaliser 2023	4 140.00 €	Transfert entre sections	13 246.00 €
Total	178 452.35 €	Total	178 452.35 €

### Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité)

- **ARRÊTE** le budget annexe « Eau » de la commune de BEAUX pour l'exercice 2024 comme relaté dans le tableau ci-dessus.

## 13 TRANSFERT DU DELAISSE LIEU DIT TARSOU DU DEPARTEMENT A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département serait susceptible de transférer à la Commune une section déclassée de la RD 421, telle que figurant sur le plan joint ci-dessous.

Cette section attenante à l'actuelle RD dessert des propriétés bâties, fait partie des voiries qui vont être réfectionnées cette année et pour lesquelles nous avons demandé la DETR.

Considérant l'intérêt de disposer de cet espace ; le Conseil Municipal après en avoir délibéré doit se prononcer sur les termes de ce transfert de domanialité et autoriser Monsieur le Maire à signer les Procès-verbaux de remise correspondants, qui lui seront soumis par les services départementaux après avis de la Commission Permanente.

### Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité)

- **AUTORISE** le transfert à la commune de la section déclassée de la RD 421.
- **AUTORISE** le maire à signer les procès-verbaux de remise correspondants, qui lui seront soumis par les services départementaux après avis de la Commission Permanente.

## 14- CREATION D'UN CHEMINEMENT DOUX

Présentation résumée du projet : Création d'un cheminement doux pour relier la salle polyvalente et le bourg de Beaux ainsi que les habitations qui sont situées aux abords du cheminement.

Améliorer l'accessibilité et la sécurité entre la salle polyvalente et le bourg tout en intégrant le cycliste.

Valoriser le piéton et la convivialité du centre-bourg.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous ;

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT HT	ORIGINE	MONTANT EN EUROS	%
travaux	66 174.50	Europe Leader	27 510.09	40.00
signalétique	2 600.72	Région ARA	25 000.00	36.35
		Communautés de communes des sucs	2 510.09	3.65
		Commune	13 755.04	20.00
Total dépenses	68 775.22	Total recettes	68 775.22	100.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres du conseil municipal

- Valide le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- Demande à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER, d'une subvention de la Région ARA et e la Communauté de Communes des Sucs ;
- S'engage à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### INFORMATIONS

#### LES INFORMATIONS DU MAIRE

Présentation des projets 2024 :

**1-Création d'un cheminement piéton doux** pour relier la salle polyvalente et le bourg de Beaux ainsi que les habitations qui sont situées aux abords du cheminement.

Améliorer l'accessibilité et la sécurité entre la salle polyvalente et le bourg pour les piétons et les cyclistes.

Préserver la sécurité des piétons et des cyclistes en aménageant ce cheminement doux tout en préservant une approche de développement durable dans la réalisation de ce projet.

Coût du projet environ 80 000. 00 € TTC subventionné à hauteur de 80 % avec comme partenaires financier Le LEADER la Région AURA et la communauté de Communes des Sucs.

**2- Canalisation AEP Courenc** suite à des relèves nocturnes sur l'ensemble du réseau AEP il apparait que la canalisation principale du village de Courenc est très fuyarde. Il est donc nécessaire de la changer. Coût des travaux 120 000.00€. Malgré le besoin de protéger nos ressources en eau et plusieurs demandes auprès des co-financeurs, aucuns organismes ne subventionnent ce type de projet, la commune n'étant pas située en zones de répartition des eaux ou sur les bassins où les prélèvements sont plafonnés au niveau actuel en période de basses eaux.

#### **3- Programme de voirie 2024 :**

- Chemin des Ouches
- Impasse de Tarsou
- Route d'Arzilhac
- Emplacement colonnes ordures ménagères à Peyre

Montant des travaux 95 000.00 € HT subventionnés par la DETR et la Communauté de Communes des Sucs.

#### **4-Revitalisation du centre bourg**

La commune de Beaux a été retenue pour faire partie du programme « Village d'avenir », piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Ce programme d'ingénierie va nous aider dans la création de notre projet de réhabilitation des bâtiments, en cours d'acquisition, dans le bourg par la commune.

#### **Marie-Josèphe PAULET – 2ème Adjointe**

##### ***Etat des demandes d'Urbanisme***

#### **4 Déclarations Préalables :**

- DEFAY Logan remplacement fenêtres en PVC Blanc, démolition mur de clôture (Courenc)
- SCARDONE Zoé démolition 2 m de mur en pierre pour insertion portail (Malataverne)
- GOUY Jean-Pierre panneaux photovoltaïques (Malataverne)
- VACHER Mathilde panneaux photovoltaïques (Arzilhac)

#### **1 Permis de construire modificatif :**

- BLEU Guy décalage de l'implantation de la maison + modification des dimensions de la porte de service

Fin de la séance à 20h30.

Favier Daniel Maire

